



HAL
open science

Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche au carrelet sur l'arc Atlantique

Serge Carrère, Christophe Costa, Anatole Danto, Jules Danto

► **To cite this version:**

Serge Carrère, Christophe Costa, Anatole Danto, Jules Danto. Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche au carrelet sur l'arc Atlantique. [Rapport de recherche] 2021_67717_INV_PCI_FRANCE_00490, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines, Département du pilotage de la recherche. 2021, pp.44. hal-03140509

HAL Id: hal-03140509

<https://hal.science/hal-03140509>

Submitted on 12 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PECHE AU CARRELET SUR L'ARC ATLANTIQUE

		
<p><i>Carrelet estuaire de la Gironde</i> Jean Marie Blanc 11/2018</p>	<p><i>Traité des pêches de</i> Duhamel Du Monceau, 1769</p>	<p><i>Carrelets estuaire de la Loire</i> Serge Carrère 09/2018</p>

Description sommaire

La pêche au carrelet est une pratique très ancienne qui consiste à utiliser un filet à maille carrée depuis la berge ou une embarcation pour prendre le poisson qui passe à proximité. Il n'est pas nécessaire d'utiliser d'appât. Son origine est antérieure au XVIIIe siècle et cette pêche fut longtemps utilisée comme complément alimentaire pour les populations vivant proche du littoral ou des cours d'eau.

Aujourd'hui, même si les carrelets embarqués ou portatifs subsistent encore, cette pêche est pratiquée essentiellement depuis des installations situées sur la berge ou reliées à celle-ci par une passerelle et une plate-forme, l'ensemble étant supporté par des poteaux. Le filet est mis à l'eau et relevé par un câble venant s'enrouler sur le tambour d'un treuil. Ce mécanisme peut se trouver dans une cabane située sur la plate-forme ou à l'extérieur.

En France, plusieurs milliers de personnes pratiquent cette pêche sur le littoral de l'Océan Atlantique, dans les estuaires, les fleuves ou rivières et leurs affluents.

Cette pratique traditionnelle, par sa convivialité, favorise les échanges entre les personnes. Elle fait l'objet de manifestations festives (nuits des carrelets par exemple), de concours de pêche, d'expositions, de scénographies dans des musées, etc. Pratiquer la pêche au carrelet est souvent associé à une identité affichée, dont les cabanes sont aujourd'hui le vecteur. Très visibles dans les paysages littoraux, estuariens et palustres, ces pêcheries font aujourd'hui l'objet de nombreuses attentions, tant d'accaparement, que de tentatives de sauvegardes, servant aussi parfois aux promotions territoriales.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

La pêche au carrelet sur l'arc Atlantique

En langue régionale

Pêcherie au nord de l'arc Atlantique, cabane au sud pour les carrelets fixes avec cabane

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

Pratiques sociales, rituels ou événements festifs

Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

De la Vilaine à l'Adour, environ 3000 personnes pratiquent la pêche au carrelet sur le littoral, les estuaires, les fleuves, les rivières et leurs affluents. Elles sont représentées par différentes associations :

L'Association des Cabaniers du Médoc pour l'estuaire de la Gironde,

L'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets de la Charente Maritime (ADAPAEF 17) pour la Charente et ses affluents,

L'ADAPAEF 33 pour la Garonne, la Dordogne et leurs affluents,

L'ADAPAEF 44 pour la Loire et ses affluents,

L'ADAPAEF 56 pour la Vilaine et ses affluents,

L'Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition dite « Les Carrelets Charentais » pour le littoral du département de la Charente-Maritime,

L'Association des Pêcheries sud estuaire pour l'estuaire de la Loire (portion sud),

L'Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde pour l'estuaire de la Gironde,

La Maille Landaise (ADAPAEF 40) et l'ADAPAEF 64 pour l'Adour

Les Pêcheries de la côte de Jade pour le littoral sud du département de la Loire Atlantique.

L'Association des Pêcheurs de la Grande Brière Mottière, qui dispose d'un statut dérogatoire par rapport aux ADAPAEF départementales, faisant figure d'exception dans le paysage réglementaire

Adhérer à une association de représentation est obligatoire sur le Domaine public fluvial (DPF). Les pêcheurs doivent donc annuellement s'acquitter d'un droit de pêche auprès d'un gestionnaire, et s'inscrire auprès de l'ADAPAEF de leur département. On sait ainsi précisément le nombre de pratiquants, correspondant au nombre de licences « carrelet » délivrées. A l'inverse, sur le Domaine public maritime (DPM), aucune adhésion n'est obligatoire, recenser exhaustivement le nombre de pratiquants ne peut donc se faire qu'en observant le nombre d'AOT (autorisations d'occupation

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

temporaire), délivrée pour la pratique du carrelet par les Directions départementales des territoires et de la mer et les Grands ports maritimes. Toutefois, un fort sentiment identitaire habite généralement les pêcheurs au carrelet, et ils sont souvent fédérés au sein d'associations locales (susmentionnées), les représentant de façon réelle.

Les gestionnaires du domaine public qui délivrent les autorisations sont aussi liés à cette pratique. Ce sont par exemple les différentes Directions Départementales des Territoires et de la Mer de la façade Atlantique, les Grands Ports Maritimes de Nantes-Saint Nazaire et Bordeaux, la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière, les Conseils Départementaux de la Charente-Maritime et de la Loire-Atlantique, le Conservatoire du Littoral, les Conservatoire d'Espaces Naturels, Voies Navigables de France, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne EPIDOR, l'Institut d'Aménagement de la Vilaine, etc.

Enfin, la communauté regroupe également les personnes invitées à pêcher sur les carrelets, le temps d'une marée ou plus, les fabricants de filets, les constructeurs de plateformes, les gastronomes cuisinant les captures, les artistes représentant les pêcheries, ...

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Bretagne, Ille-et-Vilaine et Morbihan, estuaire de la Vilaine et marais de Redon

Pays de Loire, Loire-Atlantique, estuaire de la Loire (rive sud, de Corsept à Saint-Brevin)

Pays de Loire, Loire-Atlantique, rive sud, de Saint-Brevin à la Baie de Bourgneuf et rive nord de Saint-Nazaire à Pornichet

Pays-de-la-Loire, Loire-Atlantique, marais salants du Mès, pointe du Croisic

Pays de Loire, Loire-Atlantique, fleuve Loire (d'Angers à Lavau-sur-Loire), et marais attenants (Brière, Goulaine, ...).

Pays de Loire, Loire-Atlantique, Sèvre nantaise (de l'aval de Vertou au barrage de Pont-Rousseau)

Pays de Loire, Vendée, Beauvoir sur Mer

Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, zone littorale et estuaire de la Charente

Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, fleuve Charente, rivière : la Boutonne

Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, estuaire de la Gironde

Nouvelle Aquitaine, Gironde, estuaire de la Gironde

Nouvelle Aquitaine, Gironde, fleuve Garonne, rivières Dordogne et Isle

Nouvelle Aquitaine, Landes, fleuve Adour

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Estuaire de la Rance, l'Arguenon

Le Rhin

Le Rhône et la Saône

Bassins fluviaux d'Europe centrale et orientale (Vistule, Oder, Dniepr, Danube, ...)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Côtes Méditerranéenne et Adriatique de l'Italie, de Pise à Livourne et de Venise à Comacchio

Côte de l'Adriatique, Monténégro

Asie : Inde (Etat du Kérala), Indonésie, Viêt Nam

I.5. Description détaillée de la pratique

La définition du mot « carrelet » repose sur la constitution du filet qui doit être à nappe simple et de maille carrée quel que soit le type d'engin utilisé pour pratiquer la pêche, portatif, embarqué ou sur plate-forme.

La pratique de cette pêche de loisir est soumise au respect des dispositions :

- du code de l'environnement,
- des arrêtés ministériels pour la pêche sur le domaine public maritime,
- des arrêtés préfectoraux pour la pêche en eau douce sur le domaine public fluvial, comportant une obligation d'adhésion à une ADAPAEF, et l'achat d'une licence annuelle de pêche de type « carrelet de terre »
- de réglementations particulières sur le domaine privé (à l'image du marais indivis de la Grande Brière Mottière), comportant une obligation d'adhésion à une AAPPMA.

Ces textes définissent les pratiques de pêche autorisées (maillage, nombre d'engins, ...), les espèces concernées, leur taille minimale de capture et les périodes d'ouverture et de fermeture.

Le carrelet portatif :

Le carrelet portatif constitue l'engin primaire des activités de pêche au carrelet. Il est utilisé pour la pêche à pied en bordure du littoral ou des berges des rivières et des fossés (pêche riveraine). Il est constitué d'un cadre carré en acier d'environ 1,40 m. à 3,00 m. de côté, sur lequel est fixé un filet à maille carrée. Un mât dont une extrémité (le pied) est calée au sol sur un point dur reçoit à son autre extrémité une poulie sur laquelle s'enroule le câble de montée et descente du cadre. Des carrelets plus rudimentaires existent également, sans poulie, manœuvrés seulement grâce à une encoche dans le mât par exemple.



Pied de carrelet fabriqué artisanalement par un marin-pêcheur de la Basse-Loire, à Buzay, Le Pellerin (Loire-Atlantique), permettant soit de le poser au sol en appui d'un point dur, soit de le caler entre les jambes du pêcheur © Anatole Danto. Et pied de carrelet fabriqué artisanalement par un pêcheur de l'ADAPAEF 44 en Basse-Loire, à Bouguenais (Loire-Atlantique), permettant de le poser sur un sol meuble © Jules Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le filet (a), appelé aussi échiquier en Loire, peut aussi être fixé aux extrémités de quatre tiges métalliques courbées (b) se rejoignant dans un manchon métallique (c) appelé « grenouille » ou dans une pièce en bois la « tête de chat » (d). Les quatre tiges métalliques sont une variante contemporaine désormais popularisée de leurs ancêtres en bois souple (châtaignier ou noisetier par exemple), qui ne comportent que deux longues tiges, jointes en leurs centres. Cette technique demeure.

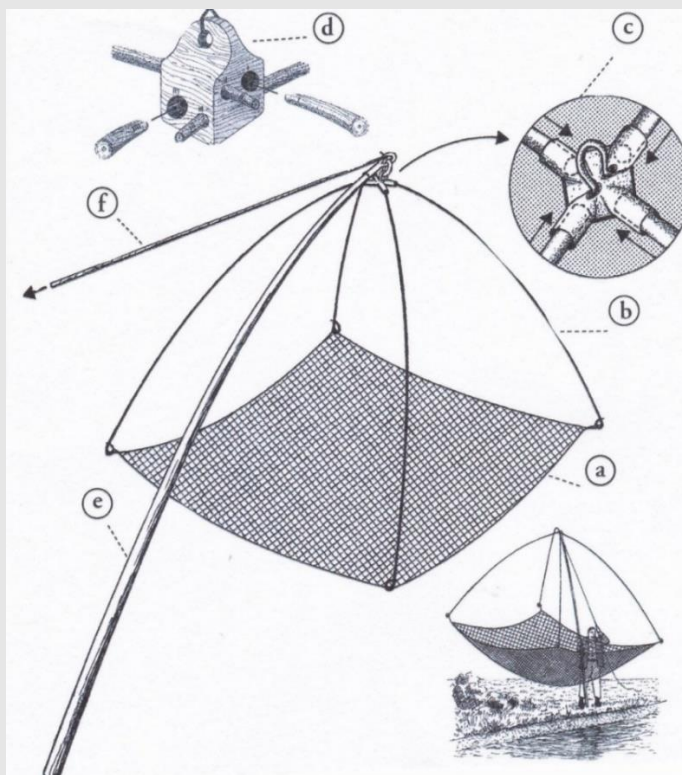


Illustration schématique du principe du carretet © Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France, CSP, 2003.

L'ensemble est tenu à la main avec une perche en bois (e) appuyée au sol. Le filet est descendu et relevé par une corde (f).



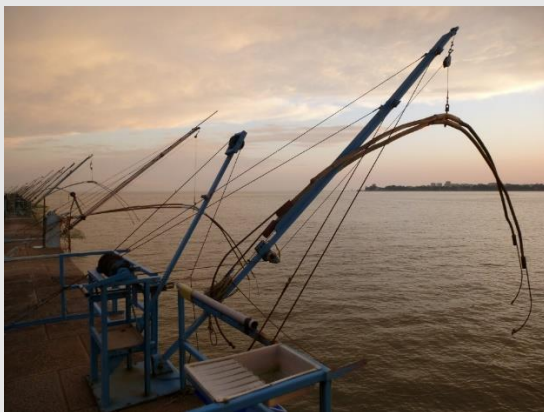
Grenouille personnalisée fabriquée artisanalement par un marin-pêcheur de la Basse-Loire, à Buzay, Le Pellerin (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Démonstration de l'usage d'un carrelet portatif par un pêcheur de l'ADAPAEF 44 en Basse-Loire, à Bouguenais (Loire-Atlantique) © Jules Danto.

Sur certains ouvrages, jetées, estacades, les carrelets portatifs peuvent être fixés sur de petites remorques (estuaire de la Charente à Rochefort, estuaire de la Loire à Saint-Nazaire) ou en bout de mât équipé d'un treuil. Ces installations ne sont pas fixes mais mises en place le temps d'une partie de pêche et démontées ensuite, ou laissées à l'année, grâce à des Autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT), et parfois fixées directement à même les jetées.



Carrelets fixes, occupant le Domaine public portuaire grâce à des AOT sur la jetée ouest et carrelets mobiles, sur remorque, jetée est de l'avant-port de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Ces derniers sont laissés là à l'année, déplacés manuellement en fonction de la marée le long des môles © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Carrelet mobile « enquillé » en zone fluviale (ADAPAEF 44), quais de Rezé (Loire-Atlantique), déplacé à l'aide d'un fourgon © Anatole Danto.

Le carrelet embarqué :

Sur les estuaires de la Charente, de la Loire, de la Gironde, ainsi que sur les portions amont de certains fleuves et dans les zones humides attenantes, en eaux intérieures, cette pêche se pratique à l'aide d'un bateau à moteur que l'on place à poste fixe sur le lieu de pêche. A l'arrière de ce bateau (« à cul ») ou plus rarement sur le côté on installe un mât en métal tenu par des élingues qui se termine en son sommet par un axe muni d'une poulie. En bas de ce mât se trouve un treuil à manivelles, une corde relie le filet au treuil en passant par la poulie. La rotation du treuil permet la montée et la descente du filet. Le carrelet embarqué permet au pêcheur de se déplacer sur plusieurs kilomètres et d'une berge à l'autre. Sur le fleuve Charente, une dizaine de pêcheurs pratique encore cette pêche, tandis que sur l'estuaire de la Loire et le marais de la Grande Brière Mottière, plusieurs dizaines de pêcheurs amateurs pratiquent encore de cette manière.



Carrelet embarqué sur plate de Loire (pêche latérale), embranchement de l'étier de Rohars, estuaire de la Loire, Bouée (Loire-Atlantique) © Dominique Bioret.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Carrelet embarqué sur la Charente (pêche arrière) © ADAPAEF 17

Sur l'Adour, dans des zones d'eau calme, le carrelet et le pêcheur sont situés dans une barque à rames. Le pêcheur tient le bout d'une perche dont l'autre bout est fixé au croisement de deux arceaux (ou « gendarmes ») en noisetier, cintrés en demi-cercle, aux extrémités desquels on attache les quatre angles du filet de pêche de maille 40 mm. Un filet vertical de maille 60 mm appelé « trémière » relie de façon circulaire le filet de pêche et deux arceaux diamétralement opposés. Lorsque le poisson de passage vient heurter ce filet, il indique au pêcheur qu'il faut relever le carrelet. Cette pêche utilisant la seule force des bras nécessite une certaine force physique. Pour une information plus détaillée sur cette pratique, voir la fiche d'inventaire PCI « la pêche amateur aux engins et aux filets sur l'Adour » (2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00487).

Le carrelet sur plate-forme :

De l'estuaire de la Loire à celui de l'Adour, ces carrelets sont sensiblement identiques. Toutefois leur appellation change selon leur position géographique. Dans la région Pays de Loire on parlera de « pêcheries » et dans la région Nouvelle Aquitaine de « carrelets ». Une autre différence porte sur le principe d'attache du filet. En Pays de Loire, le filet est fixé à l'extrémité de quatre perches cintrées (appelées « alarmes » localement). En Nouvelle Aquitaine il est attaché sur un cadre rond ou carré, en plastique ou préférentiellement en métal inoxydable, sauf pour quelques installations situées sur l'Isle, la Dordogne ou la Garonne pour lesquelles on retrouve le même système d'attache qu'en Pays de Loire. A l'inverse, le système de cadre s'est aussi exporté chez de nombreux pêcheurs ligériens. Dans ces deux régions le principe de pêche de hasard, sans appât est pratiqué, mais certains boëtent tout de même leur carrelet.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Pêcheries de l'estuaire de la Loire, avec le filet fixé à l'extrémité de quatre perches et avec le filet attaché à un cadre carré, Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

La construction d'une installation de pêche ne peut être envisagée qu'après obtention d'une autorisation (amodiation par AOT) délivrée, pour une durée déterminée, par le gestionnaire du domaine public fluvial ou maritime. Elle comprend un cahier des charges qui définit le principe de construction, les matériaux à utiliser (essentiellement le bois pour les structures), les conditions d'accès à l'installation. Dans les zones classées Natura 2000 une fiche d'évaluation des incidences, liées à l'impact de la construction définit localement les mesures à respecter pour la conservation du milieu. L'autorisation, une fois obtenue ne permet le commencement des travaux (pour certaines zones) qu'après avoir accompli les formalités d'urbanisme auprès des mairies ou EPCI compétents. Une redevance annuelle est perçue pour occupation du terrain par le gestionnaire du domaine public fluvial ou maritime. Elle peut être forfaitaire ou liée à la superficie occupée par l'installation. Le mode de calcul et les bases sont fixés annuellement ou de façon plus irrégulière par le service domanial de chacune des Directions régionales des Finances publiques. La création d'une installation de pêche nécessite la mise en place de poteaux verticaux en acacia, châtaignier ou sapin, d'une longueur de 6 à 9 mètres que l'on enfonce dans le sol à l'aide d'une pelle mécanique (ou tarière) ou que l'on vient sceller dans le rocher selon la constitution du milieu. Cette opération doit s'effectuer lors des marées basses de fort coefficient. Une fois que les pieux de la passerelle, ou estacade, et de la plate-forme sont bien implantés, on les relie par paire à la hauteur future de la passerelle afin qu'ils restent bien verticaux.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Passerelle de pêcherie APSE en cours de construction sur l'estuaire de la Loire, Corsept (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

Sur ces liaisons on vient poser des madriers horizontaux destinés à recevoir les planches de la passerelle et de la plate-forme. Ces madriers relient les poteaux entre eux de façon à former un ensemble solide. Les poteaux verticaux peuvent être renforcés par des poteaux inclinés formant jambe de force. Lorsque le plancher de la passerelle et de la plate-forme est posé ainsi que les garde-corps, une cabane est réalisée sur la plate-forme. Cette cabane en bois est destinée à recevoir le mât support du filet et le mécanisme de relevage. Ce mécanisme est composé d'un treuil à manivelles ou à volant comportant le câble de relevage du filet et le câble du contrepois équilibrant les charges pour la montée ou la descente du filet. Dans la cabane se trouve le matériel de pêche et un petit équipement table, chaises conçues pour assurer un certain confort au pêcheur et à ses invités. Un portillon fermant à clef est posé à l'entrée de la passerelle pour des raisons de sécurité ainsi qu'un panneau d'identification. La grande majorité des installations de pêche sont construites par les pêcheurs en famille ou avec des amis. Toutefois, depuis une quinzaine d'années, quelques menuisiers charpentiers proposent leurs services pour les gros travaux de structure.

Une installation de pêche se transmet sur plusieurs générations au sein d'une même famille avec les traditions qui ont pu être instituées. Lors de créations, il s'agit souvent de la réalisation d'un rêve pour des personnes ayant connu cette pratique dans leur enfance. Outre la pêche, certains viennent chercher le contact avec la nature, le plaisir de se retrouver pour partager un bon moment entre terre et eau, d'autres parlent d'art de vivre. La création d'une installation ne se conçoit qu'avec les conseils d'autres pêcheurs plus chevronnés qui font profiter de leur savoir-faire.

Il est à noter également l'existence de carrelets sur plateforme mobiles, flottantes, construites spécialement pour la pêche au carrelet, présentes dans les étiers abrités et en eaux intérieures, appelé « bouge » en Loire. De même, toujours en Loire, des carrelets spécifiques permettent de pêcher tant à la descente qu'à la montée, grâce à l'utilisation de carrelets équipés de giron en ceinture du cadre rigide.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Exemple de carrelet sur plateforme flottante, étier des marais salants du Mès, Saint-Molf (Loire-Atlantique) © Leboncoin.fr.

Une pratique de pêche durable :

La pêche au carrelet est une pratique très ancienne, en premier lieu vivrière, et qui s'est ouverte, comme beaucoup d'autres pêches, à la pratique de loisir à partir du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, l'aspect vivrier n'a pas complètement disparu, et demeure chez certains pratiquants, surtout en zone fluviale. Depuis longtemps, les réglementations successives en matière de protection de l'environnement ont imposé différentes mesures aux carrelets (taille des mailles, taille de l'engin, étude d'incidence Natura 2000, déclaration des captures obligatoire en zone fluviale, etc.), ce qui conduit les pratiquants à exercer une pêche responsable, dans le respect des objectifs Développement durable. Seules les prises nécessaires à la consommation personnelle sont relevées, les espèces protégées éventuellement capturées, ou sous maille, sont immédiatement rejetées délicatement à l'eau. Par ailleurs, la limitation de la pêche lors des basses mers ou des marées nocturnes, et l'espacement minimal requis entre deux installations au carrelet fixe entraîne de fait une limitation forte de la pression de pêche. Le respect de l'environnement et de la biodiversité constitue un maître mot de la pratique.

Les pratiques sociales des pêcheurs :

D'un point de vue socio-culturel, la pratique du carrelet est une pratique fortement cohésive au sein des territoires où elle est présente. Les pêcheurs se rendent souvent accompagnés dans les pêcheries, et accueillent les curieux volontiers. La cabane, dans le paysage, est un véritable marqueur identitaire. On est fier d'avoir une pêcherie, mais l'on est surtout fier quand on partage cette passion de la pêche avec autrui. Cette pratique fédératrice localement (preuve en est le nombre important de petites associations locales de représentation, comportant parfois 100% des occupants de pêcherie sur un territoire donné) permet la persistance d'un état d'esprit des cabaniers et pêcheurs, et des membres associés aux pratiques.

Les pêcheurs aiment à se retrouver à plusieurs dans une cabane le temps d'une marée, pratiquant ainsi à plusieurs avec un seul et même carrelet, le temps d'un échange qui rythme parfois les semaines de certains, au gré des marées. Les pêcheurs invitent également fréquemment la famille, les amis ou les voisins à partager une marée, et parfois même, les simples curieux fréquentant le

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

littoral et les berges. Le casse-croûte, voire le pique-nique selon l'heure de la marée, et la taille de la pêcherie est ainsi un incontournable de la pêche lorsque l'on se retrouve à plusieurs dans la cabane, souvent associé à un verre de l'amitié. La construction des cabanes, le montage des carrelets, ou la fabrication des plates traditionnelles permettant d'embarquer les carrelets fait appel aux mêmes dispositions sociales : chacun de ces événements est l'occasion de réunion entre pêcheurs amateurs, et la solidarité s'exerce à plein quand un gros chantier est en cours, surtout lorsqu'il revêt un caractère urgent (réparations après une tempête, gros coefficients permettant plusieurs basses mer d'affilé pour avancer sur le chantier, etc.). Enfin, la cuisine des prises est aussi un moment important de convivialité, car les poissons capturés sont généralement partagés à la table du pêcheur, à destination de convives plus ou moins avertis. Chaque pêcheur transmet ainsi de nombreuses recettes locales, traditionnelles pour telle ou telle espèce pêchée.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Français

Patois, dialectes et langues régionales : langues d'oc et langues d'oïl, à savoir langues gallèses du Pays de Retz, de Brière, et de la Basse-Loire, poitevin, saintongeais, charentais, girondin, ...

Certains termes ne se retrouvent donc qu'à des échelles locales. En Pays de Retz par exemple, on parle de « correlet » et d'« enlarmes » pour les carrelets et alarmes.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de la pratique de pêche au carrelet est constitué des cabanes et passerelles qui permettent d'accéder à l'estran pour positionner au plus près du poisson son carrelet. Les cabanes sont très variées, et sont à l'origine construites de façon rudimentaire, à l'aide de matériaux courants, bons marchés. Initialement intégralement en bois, ou presque, la seconde moitié du XXème siècle a permis l'apport d'autres matériaux (béton, parpaing, métal/tôles, PVC, tuiles diverses, ...).

La cabane est installée généralement soit en bout de passerelle, faisant aussi partie de ce bâti, soit sur des perrés ou des empierrements.



Carrelet à Saint Estèphe © Jean Marie Blanc.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Perré édifié pour supporter deux carrelets dans la chalandière, au Chef de l'île, Fédrun, Marais de la Grande Brière Mottière, Saint-Joachim (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

Le pêcheur a généralement un fort sentiment d'attachement à la cabane, qu'il a construite, ou de laquelle il a pu hériter. Les cabanes sont ainsi généralement bien entretenues lorsqu'elles ne sont pas abandonnées, et certaines sont décorées avec le plus grand soin. La cabane est également un lieu particulier, où le pêcheur aime être seul, et pouvoir passer du temps confortablement pendant la pêche (les marées durent longtemps, certaines cabanes ne sont accessibles qu'à marée basse, il faut donc attendre la prochaine basse mer pour s'en extraire, ce qui peut être long, surtout lorsque la pleine mer est nocturne). La cabane est aussi un lieu de villégiature, et de réception, où le pêcheur et sa famille reçoivent parfois des invités, pour une marée ou un repas (certaines cabanes dépassent ainsi les 35m², et sont aménagées pour y dormir et y manger). Un fort attachement identitaire des pêcheurs à ce patrimoine bâti est observable, et la cabane sert souvent de lien social avec d'autres (voisins, famille, amis, ...). Dans le sud, les pêcheurs sont d'ailleurs appelés les « cabaniers ». En Basse-Loire, certains pêcheurs s'associent pour construire une pêcherie et l'exploiter, cela s'appelle localement le « consortage ».



Intérieur d'une pêcherie rudimentaire, utilisée seulement pour de courtes marées (environ 2 à 3h), ADAPAEF 44, Basse-Goulaine (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

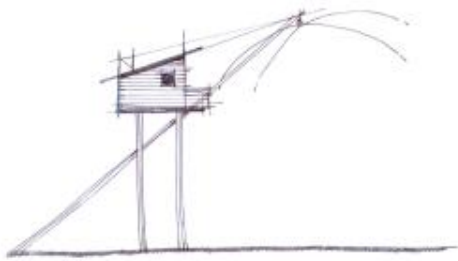


. Cabane récemment restaurée à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) © Anatole Danto

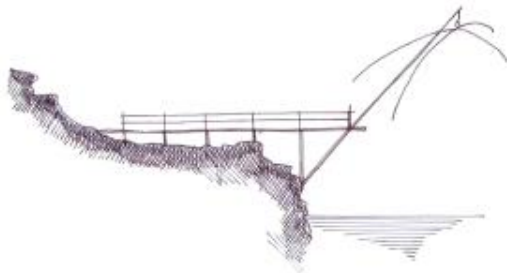
Dès les années 1990, différents services administratifs ont mis en place des cahiers de prescriptions architecturales ou des principes de gestion, comme les DDTM de Loire-Atlantique ou de Charente-Maritime, ou la mairie de Saint-Nazaire, dans un but de réguler les rénovations et constructions neuves de pêcheries, pour conserver une certaine unité paysagère, et les traditions de construction. Une liste de matériaux autorisés est notamment édictée, que les pêcheurs doivent respecter, tout comme des dimensions et surfaces maximales. Ces cahiers interdisent parfois tout autre aménagement que celui strictement nécessaire à la pratique de pêche à l'intérieur même de la cabane.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les silhouettes



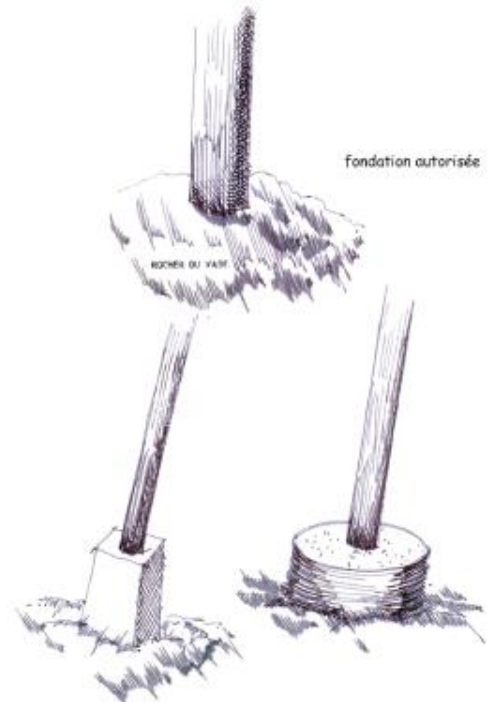
pêcherie implantée sur sable ou vase



pêcherie implantée sur rocher

page 6

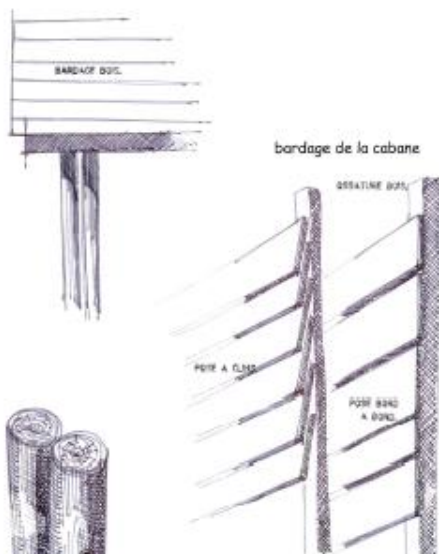
Les fondations



massif béton interdit

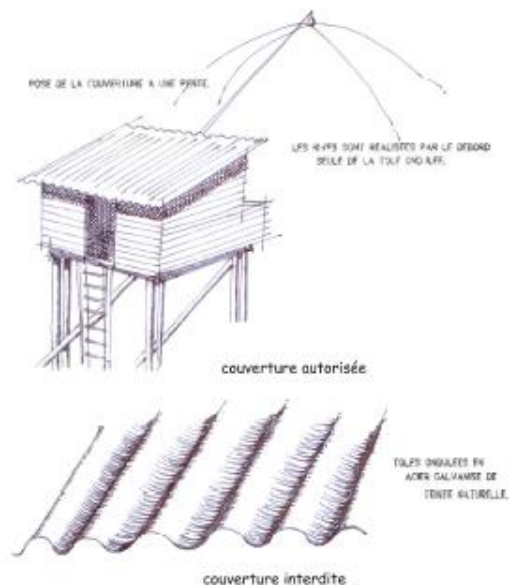
page 7

L'ossature



bordage de la cabane

La couverture



couverture autorisée

couverture interdite

Extrait du dernier cahier des charges en vigueur sur le DPM géré par la DDTM 44 © DDTM44/DML/GELM.

Depuis plusieurs années, ce bâti plus ou moins précaire, fait face à un fort engouement. De nombreuses répliques, parfois grandeur nature, de pêcheries sont ainsi construites en dehors du littoral, sur des ronds-points de collectivités locales, ou dans le jardin de particuliers.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Exemple de réplique de pêcherie construite dans le jardin d'un particulier, par ailleurs pêcheur amateur, à Saint-Brevin les Pins (Loire-Atlantique) © Anatole Danto ; et carrelet sur un rond-point à Vaux sur Mer © Serge Carrère.

Objets, outils, matériaux supports

Carrelet portatif

Ces carrelets composés d'un cadre supportant le filet, d'un mât métallique équipé d'une poulie recevant une corde pour la mise à l'aide sont souvent réalisés de façon artisanale par les pêcheurs. Toutefois, il existe des entreprises fabricantes de filets qui proposent à l'achat un mécanisme complet. Le pêcheur doit s'équiper de bottes ou de cuissardes, d'une réserve à poisson et d'un moyen de mesure de ses prises.

Carrelet embarqué

Pour ce type de pêche, il est nécessaire d'utiliser un bateau à moteur ou une barque à rames en fonction de la puissance du courant pour se rendre sur le lieu de pêche. Un carrelet portatif pourra être installé à l'arrière du bateau ou sur un mât métallique. Outre l'équipement obligatoire de sécurité pour l'équipement d'un bateau ou d'une barque le pêcheur disposera d'une épuisette, d'un couteau pour le marquage de certaines espèces de poissons, d'une réserve à poisson et d'un moyen de mesure des prises.

Carrelet sur plate-forme

Le matériel nécessaire à l'implantation des poteaux sera fonction de la nature du terrain. En pied de falaise, sur sol calcaire, les trous recevant les poteaux seront réalisés à la tarière à moteur ou au burin et à la masse. Une fois réalisé le trou recevra le poteau qui sera scellé au béton prise rapide. Pour enfoncer les poteaux dans un sol recouvert de vase, il faudra utiliser une pelle mécanique.

Les poteaux supportant la plate-forme et la passerelle d'accès sur certaines installations sont encore en acacia mais le plus souvent on les trouve en châtaignier ou en sapin. Le reste de la construction, passerelle, cabane, est en sapin. La visserie est en acier zingué ou en acier inox. Le système de relevage du filet, mât, treuil, câbles est en acier. L'outillage nécessaire à la construction de l'ensemble de l'installation de pêche comprendra : niveau à bulle, scies, perceuse équipée de forêts, clés de serrage, tournevis, pinces, tenailles, gants, groupe électrogène.

Dans la cabane, une épuisette à long manche permettra de récupérer les prises au fond du filet. Une réserve à poisson, un moyen de mesure des poissons et un couteau destiné au marquage de certaines espèces de poissons compléteront l'équipement du pêcheur qui pourra aussi tenir son carnet de pêche sur lequel il notera ses prises, leur taille et leur poids.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Jusqu'au début du XX^e siècle, cette pêche pratiquée souvent par les femmes ou les enfants permettait de composer une partie du repas de la famille ou d'augmenter ses revenus par la vente du poisson pêché. Aujourd'hui, avec l'interdiction de la vente des captures, cette pratique est devenue une pêche dite « de loisir », mais qui chez certains demeure vivrière.

Le principe de pêche est identique pour tous les types de carrelet mais la technique de montée et descente du filet pour les carrelets sur plate-forme ou embarqués est laissée à l'ingéniosité du pêcheur. Il met au point le système d'entraînement du câble de relevage du filet, le transmet à ses coéquipiers et échange des idées avec ses voisins de carrelet pour l'améliorer. De ces échanges, naît une solidarité entre pêcheurs d'un même lieu pour s'entraider lors de gros travaux d'entretien. Les associations de pêcheurs sont aussi des lieux de transmission orale du savoir, d'échange des idées sur les techniques de pêche. Ces échanges sont aussi favorisés par le partage d'un même territoire car la majorité des pêcheurs de loisir sont originaires ou habitent dans la commune de leur carrelet ou dans les communes proches.

Un carrelet se construit en famille ou avec des amis et souvent plusieurs générations se succèdent sur une même installation. Les anciens apprennent aux nouveaux venus à pêcher, tenir compte du cycle des marées, trouver la période horaire la plus propice en fonction du lieu, respecter la réglementation, remplir le carnet de pêche (obligatoire ou facultatif selon les sites) en indiquant les espèces pêchées, leur taille, leur poids, la date. Les carrelets sur plate-forme, pédagogiques ou associatifs, permettent aussi au public de découvrir ce type de pêche pendant une ou plusieurs marées. Un animateur explique le fonctionnement de l'installation de pêche et laisse ensuite les personnes libres de pêcher ou d'entrer en communion avec la nature. C'est tout un art de vivre qui se transmet à travers la pêche au carrelet. Différentes organisations ont engagé des processus de transmission de ces pratiques du carrelet. L'ADAPAEF 44 par exemple, organise fréquemment des écoles de pêche dédiées au carrelet, ou participe à des manifestations nautiques et festives sur les rives de Loire lui permettant d'exposer au public la pratique du carrelet de rive, comme du carrelet embarqué. L'association a d'ailleurs doté sa plate, fabriquée par ses membres, d'un dispositif permettant la pêche au carrelet en pêche arrière.



La plate de l'ADAPAEF 44 en action de pêche au carrelet embarqué (pêche arrière), en amont de Nantes (Loire-Atlantique), lors d'une matinée de démonstration de la pratique © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Devant une demande croissante de visite de carrelets, certaines associations de pêcheurs au carrelet (les Carrelets Charentais, les Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde, Les Cabaniers du Médoc) ont construit des répliques d'installation plus vraies que nature. Fidèlement reproduits en modèles réduits, ces minis carrelets vont à la rencontre de leur public en s'exposant lors des manifestations comme « les nuits des carrelets » (port de St Julien) « chasse et pêche en Citadelle » (Blaye) Fête du phare de Richard (Jau Dignac et Loirac). Des centaines de personnes peuvent ainsi se familiariser avec le maniement de ce mode de pêche et son système de pêcherie en tout sécurité.



Carrelet modèle réduit « Chasse et Pêche en citadelle » à Blaye © Serge Carrère.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

La connaissance des pratiques de cette pêche de loisir se transmet entre pêcheurs au sein d'une même famille ou d'un réseau d'amis. Pour les carrelets sur plate-forme, on se transmet aussi les techniques de construction des installations de pêche et pour les carrelets embarqués le principe de liaison du carrelet avec le bateau. Les pêcheurs débutants peuvent bénéficier de l'aide mise à leur disposition par les pêcheurs expérimentés. En cas de décès du titulaire, les autorisations d'occupation du domaine public délivrées pour l'installation d'un carrelet sur plate-forme sont transmissibles au conjoint survivant, aux enfants ou à un autre pêcheur utilisant le carrelet et participant à son entretien.

Le rôle des associations est de veiller au maintien et à la pérennisation de toute forme de pêche au carrelet à partir d'un ponton, d'une embarcation, d'un quai ou à pied mais toujours sous une forme récréative. L'association représente ses adhérents auprès des autorités de tutelle avec un rôle de soutien dans les questions administratives ou dans d'éventuels différends. A charge de chaque association de développer une vie culturelle et patrimoniale dans le but d'apporter une cohésion et une transmission de cette pratique.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Nous n'avons pas de date précise de l'origine de la pêche au carrelet mais il est possible de la situer antérieurement au XVIIe siècle. En effet, dans la première édition du « Dictionnaire de l'Académie Française » en 1694, nous trouvons à la page 352 le mot « quarrelet ». La définition qui est donnée est la suivante : « *sorte de poisson de mer qui est plat et a de petites taches rouges. Signifie aussi*

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

une sorte de filet dont on se sert pour prendre du poisson ». De nos jours encore, le mot « carrelet » a cette double acception, désignant tant le filet qu'une espèce de poisson : la plie (*Pleuronectes platessa*).

Un peu plus tard, en 1751, dans le tome 2 (p.703-704) de la première édition de l'encyclopédie de Diderot et D'Alembert nous trouvons le mot carrelet avec les définitions suivantes : « poisson de mer de la classe des poissons plats » et « espèce de filet pour la pêche : il doit avoir six piés en quarré et la maille assez large ; car plus la maille est grande, plus le carrelet est facile à lever de l'eau, commodité qui n'est pas à négliger ».

Une définition plus précise nous sera donnée par Henri Louis Duhamel Du Monceau, dans son « *Traité des pêches et histoire des poissons qu'elles fournissent* », écrit dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : « Le filet qui sert pour cette pêche est une nappe simple et quarrée, laquelle à 6, 7 ou 8 pieds de côté. Elle est toujours bordée d'une corde qui n'est pas grosse mais qui doit être forte et bien travaillée. On forme à chaque coin de la nappe, avec la corde qui la borde, un œillet pour recevoir le bout des perches courbes dont nous allons parler. On a deux perches légères et pliantes plus longues que la diagonale du filet ; on les plie en portion de cercle, pour en passer les bouts dans les œillets qu'on a formés aux angles de la nappe. On lie ensuite ces perches courbes à l'endroit où elles se croisent et la même corde sert aussi à attacher le carrelet à l'extrémité d'une autre perche, qui est faite d'un bois léger et plus ou moins longue, suivant la profondeur de l'eau où l'on veut pêcher et la distance qu'il y a depuis le bord de l'eau où l'on s'établit jusqu'à l'endroit où l'on se propose de tendre le filet ».

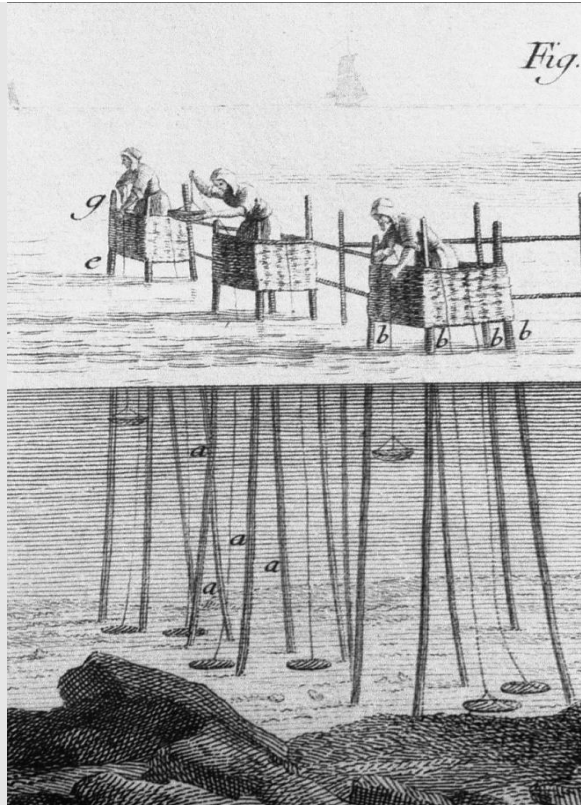
Dans le même ouvrage, on trouve aussi la définition du carrelet embarqué : « Quelques pêcheurs font une pêche à peu près semblable, avec de petits bateaux, soit dans les étangs, soit à la mer à portée de la côte. Ils élèvent à l'arrière du bateau un chandelier, ou un montant de bois, qui se termine au bout d'en-haut par un enfourchement, ou qui porte une grosse boucle, ou un boulon de fer, ce qui est nécessaire, afin d'avoir un point d'appui qui leur procure de la force pour tirer de l'eau un grand carrelet que l'on nomme : calen ».



Carrelet embarqué dit : Calen, *Traité des pêches* Duhamel Du Monceau, 1769

Duhamel Du Monceau relève aussi la présence à Saint Palais sur Mer d'un « établissement singulier qui mérite d'être décrit. Les pêcheurs de ce petit lieu ont imaginé de faire un échafaudage sur des rochers d'où ils peuvent mettre à la mer des chaudrettes dans lesquelles ils prennent beaucoup de crevettes ». On peut assimiler cet échafaudage à la plate-forme et à la passerelle de nos carrelets actuels ainsi que les chaudrettes aux balances utilisées aujourd'hui pour la pêche aux crevettes.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Pêche à la crevette Duhamel Du Monceau, 1769

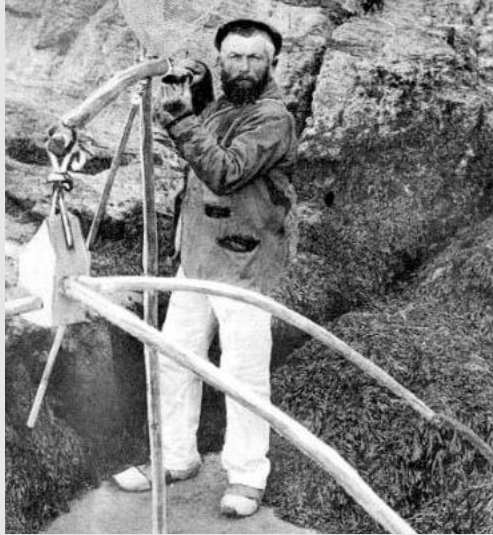
Au XIXe siècle, la pêche au carrelet inspirera certains peintres comme Pierre Puvis de Chavannes qui dans son tableau « Pauvre pêcheur » montre la difficulté pour une famille de vivre avec le produit de cette pêche. Il montre aussi le principe rudimentaire du carrelet embarqué à cette époque.



Pauvre Pêcheur, P. Puvis de Chavannes, 1881 ©RMN-Grand Palais (Musée d'Orsay) / Hervé Lewandowski.

A la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle la pêche au carrelet portatif continue à être pratiquée mais pour parer à la difficulté de cette pêche qui nécessite en certains endroits d'entrer dans l'eau jusqu'aux cuisses, le carrelet portatif va devenir fixe.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Un pêcheur au carrelet portatif en 1930, au Cormier (Loire-Atlantique) © pecheries.pornic.free.fr.

Sur certains points de la façade atlantique (Fouras) et à l'entrée de l'estuaire de la Gironde (Royan, Meschers, Talmont) des carrelets s'installent au bout de mâts équipés de moulinets. Sur le bassin ligérien, les écrits mentionnent l'arrivée des carrelets sur pêcheries au cours du XIXe siècle. Les pêcheurs sont souvent des touristes venant prendre les bains de mer ou des habitants aisés de l'arrière-pays proche, mais la pratique se popularise durant le XXe siècle auprès des habitants du littoral.



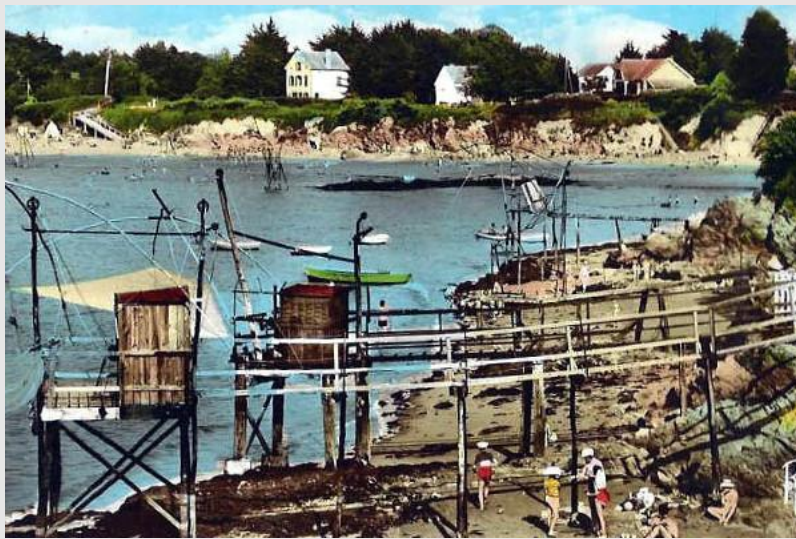
Carrelets au Pouliguen en 1905 (Loire-Atlantique) © pecheries.pornic.free.fr.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Royan, conche de Pontailiac. Carte postale de 1918

Quelques carrelets sur plate-forme apparaissent à Saint Palais au début du XXe siècle et vont voir une première phase de développement après la guerre de 1914-1918. C'est dans l'Entre-deux-guerres et avec la mise en place des congés payés que la pêche de loisir va prendre de l'ampleur bien que les installations de pêches restent très simples, une petite passerelle aboutissant à une petite plate-forme recevant le mât et le filet.



Le développement des pêcheries au Cormier, en 1964 (Loire-Atlantique) © pecheries.pornic.free.fr.

Après 1950 et jusqu'à nos jours, les carrelets sur plate-forme avec cabane vont être installés sur la côte de la Charente-Maritime et sur les deux rives de l'estuaire de la Gironde, et sur les côtes des Pays-de-la-Loire. Durant les XIXe et XXe siècle, la pratique du carrelet, embarqué ou fixe, se développe également grandement sur les eaux intérieures, aussi bien au bénéfice de la pêche amateur que de la pêche professionnelle, qui emploie les carrelets notamment pour pêcher les poissons migrateurs, et notamment l'alose, mais aussi le saumon. Une variante du carrelet existe alors, qui a aujourd'hui disparu, celle du « carrelet renversé », ou « carrelet à bascule », qui grâce à un mât et une bascule était plongé dans l'eau de la Loire avant d'être remonté par l'intermédiaire d'une action sur le contrepoids. Historiquement, la DDTM de Loire-Atlantique a recensé, par différentes sources, 300 emplacements de pêcheries sur le littoral du département.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Pêche à l'alose au carrelet, tête de la couarde, printemps 1970, Anetz (Loire-Atlantique) © Service photo de Presse Océan, collection Pierrot Vivier.

Sur certaines portions du littorales, d'autres systèmes de pêcheries ont existé jusqu'aux années 1980, et ont disparu depuis. C'est notamment le cas sur l'estuaire de la Loire, à Saint-Brevin, des cabanes mobiles. Véritables pêcheries, construites exactement de la même manière que les fixes, ces cabanes n'avaient toutefois pas de passerelle, et étaient remontées et descendues le long de l'estran, en fonction de l'avancée du flot ou du jusant. Elles étaient manœuvrées grâce à des roues et/ou un système de treuil fixé sur la rive.

Les tempêtes de 1996, 2009, 2010 et l'ouragan Martin en 1999 ont détruit beaucoup d'installations qui ont été reconstruites par leurs occupants.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Jusqu'au début du XXe siècle, la pêche au carrelet fut pratiquée par les plus démunis pour leur nourriture. Cette pêche de hasard, sans appât, n'offrait pas un grand moyen de subsistance mais elle a par exemple permis de survivre aux protestants de Meschers, lorsque la Dame de Théon les a chassés de leurs maisons et brûlé leurs bateaux de pêche.

Avec le carrelet sur plate-forme, un autre type de pêche dite « de loisir » va se développer. Elle sera solitaire ou rassemblera les membres d'une même famille. Des amis seront souvent conviés à partager une partie de pêche. Il arrive aussi qu'un carrelet soit utilisé par une équipe de pêcheurs qui partagent les frais d'entretien.

Le pêcheur au carrelet n'hésite pas à ouvrir la porte de sa cabane au promeneur intrigué par cette pratique. Il fait partager sa passion en répondant aux questions, souvent laisse manipuler l'engin de pêche et si le visiteur est chanceux, il repart quelquefois avec un poisson.

Observateur, le pêcheur au carrelet assure une veille sur le milieu qui l'entoure. Il respecte les prescriptions des fiches d'incidences prévues dans les zones Natura 2000. Agissant en sentinelle il signale les éventuelles pollutions, prévient ses voisins d'éventuelles avaries notamment en cas de gros bois flottants pouvant endommager les carrelets. Il participe aux actions de nettoyage de la berge organisées par les collectivités ou les associations de pêcheurs au carrelet.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Le carrelet portatif existe encore pour la pêche à pied sur le littoral Atlantique ou calé sur certaines jetées mais il a largement disparu des berges de nos estuaires. On trouve quelques carrelets embarqués sur les bateaux de nos rivières et estuaires. On compte plus de 2300 carrelets sur plate-forme tout au long de l'arc Atlantique et leur progression devrait se poursuivre car toutes les demandes d'implantation ne sont pas satisfaites. Sur certaines portions du littoral, certains emplacements sont également vacants, et ouverts à une AOT par les gestionnaires. A titre d'exemple, en Loire-Atlantique, il existe près de 190 AOT sur la portion du DPM gérée par la DDTM, environ 200 sur le DPM du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, une soixantaine sur le territoire géré par la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière, et une demi-douzaine sur le DPF géré par Voies navigables de France et le Conseil départemental. Tout en restant des installations réservées à la pêche, les carrelets offrent aussi aux amoureux de la nature un cadre où ils peuvent se ressourcer.

Menaces et risques

Certains aspects réglementaires ainsi que le montant des redevances ainsi que certaines augmentations, parfois de plusieurs dizaines d'€uros annuellement, peuvent être une menace à la survie des carrelets, tout comme l'augmentation des documents demandés (par exemple : étude d'incidence en zone Natura 2000). En 1990 un décret interdisait l'utilisation du carrelet embarqué et du haveneau. Une dérogation obtenue en 1992 autorisait à nouveau le carrelet embarqué en Charente-Maritime et en Gironde. Il fallut attendre 1999 pour la reconnaissance officielle de l'utilisation du carrelet embarqué. En 1993, en application de la loi sur l'eau, une demande de suppression des carrelets sur plate-forme, considérés comme défigurant le littoral a été faite auprès du Ministre de l'environnement. Suite à cette affaire Monsieur Michel Crépeau Député Maire de La Rochelle a fait une demande de classement de ces installations.

Les carrelets comme d'autres pratiques de pêche sont sensibles à la raréfaction de la ressource que l'on peut noter actuellement. Ils sont aussi soumis à la violence des tempêtes dont la fréquence peut dissuader certains pêcheurs d'effectuer des reconstructions. Lorsqu'un pêcheur ne souhaite plus utiliser son carrelet ou qu'il arrive au terme de son amodiation sans en demander une nouvelle et qu'il ne trouve pas de repeneur parmi d'autres pêcheurs, il faut veiller à ce que les installations ne soient pas utilisées à d'autres fins que celle de la pêche.

D'autres menaces existent. La première est celle liée au réchauffement climatique : la remontée du niveau marin, et l'augmentation de la violence et de la fréquence des tempêtes, associant vents et submersions, mettent en péril la stabilité des plateformes et estacades, et certains pêcheurs sont découragés après une destruction partielle ou totale de leur pêcherie, et laissent alors l'emplacement vacant.

Un phénomène de privatisation des accès aux berges est également en cours, notamment sur les territoires des Grands ports maritimes. Face à différentes menaces d'intrusion (terrorisme, etc.), des codes internationaux de sûreté portuaire ont émergé, obligeant les opérateurs à protéger leurs terminaux de toute intrusion non désirée. Cela engendre une impossibilité d'accéder à des bords à quai, notamment en Loire, où de nombreux pêcheurs de l'ADAPAEF 44 ont été contraints d'abandonner leur pratique, faute d'accès au fleuve à proximité de chez eux adapté à la pratique. Dans les grandes zones urbaines (Nantes, Bordeaux), un phénomène similaire existe : les municipalités, pour protéger les fêtards de chutes dans les fleuves, clôturent les bords à quai, limitant

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

là aussi les pratiques.

Enfin, il est observé l'apparition d'un phénomène de gentrification, à l'image de l'immobilier sur les zones littorales prisées. Certaines pêcheries voient leur AOT récupérées par des personnes dont l'activité de pêche est marginale, voire inexistante. Posséder une pêcherie devient alors « à la mode », et prive certains pêcheurs de l'accès à une cabane et à leur loisir ou activité vivrière. Hors AOT, certaines cabanes se revendent « sous le manteau », parfois à des prix prohibitifs (parfois plus de 60 000€ en Basse-Loire) ! Une exclusion de certaines catégories sociales, et l'arrêt des pratiques de pêche malgré la persistance des cabanes peut ainsi conduire à long terme à une réelle mise en péril de ce patrimoine immatériel. Certaines pêcheries ont ainsi été rachetées par des entrepreneurs, qui les mettent en location pour des nuitées, parfois à la limite du réglementaire.

Sur l'estuaire de la Loire, en zone fluviale par exemple, l'ensemble de ces problématiques a causé, en une quinzaine d'années, un effondrement du nombre de licences « carrelet de terre » délivrées par l'ADAPAEF 44 (disparition de près de 300 pêcheurs), rendant d'autant plus urgent des actions de sauvegarde.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Au sein de l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique, chaque association diffuse sa plaquette d'information sur la zone qu'elle représente. Le pêcheur ou le public intéressé peut y trouver des renseignements sur la pratique et les coordonnées de l'association correspondante ainsi que l'adresse de son site internet.

Si la volonté de créer une union d'associations est née dans les années 2015-2016, la création de l'U.C.A.A. (Union des Carrelets de l'Arc Atlantique) date du 25 Mai 2019

Elle regroupe les associations suivantes :

L'A.D.A.P.A.E.F. 17 (Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets de Charente Maritime et ses affluents

L'A.D.A.P.A.E.F. 33 pour la Garonne, Dordogne et ses affluents

L'A.D.A.P.A.E.F. 44 pour la Loire et ses affluents

Les Pêcheries de la Côte de Jade pour le littoral de la Loire Atlantique

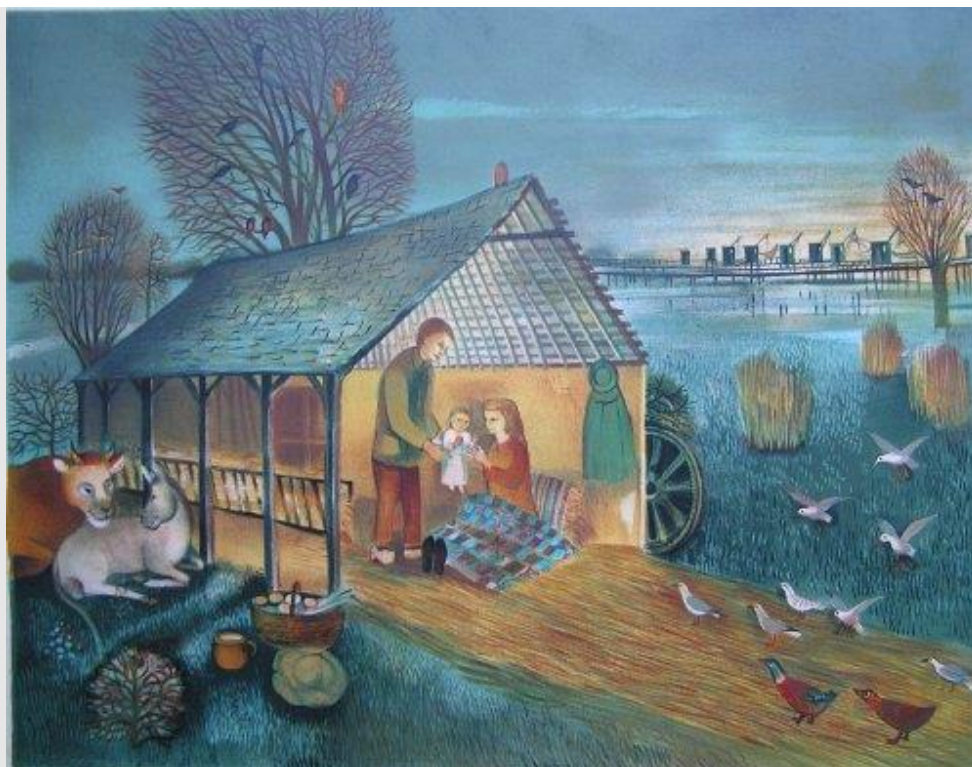
L'Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition dite : « Les Carrelets Charentais » pour le littoral de la Charente Maritime.

L'Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde pour l'estuaire de la Gironde.

L'Association des Cabaniers du Médoc pour l'estuaire de la Gironde.

Un autre mode de mise en valeur réside également dans les représentations iconographiques de pêcheries et carrelets. De nombreux artistes et photographes ont, de tout temps, valorisé ce patrimoine littoral au travers de leurs œuvres.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



La Nativité bleue, œuvre de Anne Mandeville, artiste paimblotine qui a longuement représenté la Basse-Loire de façon onirique ou naturaliste (Loire-Atlantique). Les carrelets revêtent une place symbolique importante dans le tableau © Famille Mandeville.



Représentation figurative d'une pêcherie des bords de Loire, aquarelle de Sylvie Allais-Danto, années 1990 (Loire-Atlantique) © Anatole Danto.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Carrelet à Pauillac 2019. Peinture de Bernadette Blanc © Christophe Costa.

Actions de valorisation à signaler

Chaque association mène sur son territoire diverses actions :

- Journées chasse pêche en citadelle à Blaye, expositions, stand avec carrelet modèle réduit, depuis 10 ans week-end de Pentecôte 2019, 12000 visiteurs.
- Nuits des carrelets sur trois sites de l'estuaire de la Gironde, depuis 5 ans autour du 15 août, 10000 visiteurs en 2019. Mise en lumière des carrelets, repas champêtre, musiciens, conteurs, visite des carrelets, mini séquences théâtrales dans les carrelets. Ces nuits se poursuivent ensuite sur le littoral de la Charente Maritime (Fouras, Port des Barques), sur la Côte de Jade (Pornic) et se terminent sur l'estuaire de la Loire (Saint Brévin les Pins) formant ainsi « la route des carrelets ».
- Ecole de pêche au carrelet et exposition de la pratique lors d'événements nautiques et festifs (ADAPAEF 44).
- L'ADAPAEF 44 a également engagé la rénovation d'une des pêcheries sur sa zone de compétence, à Basse-Goulaine, en amont de Nantes, en rive sud. L'association a engagé un projet avec Voies navigables de France à ce sujet, et rédiger une évaluation d'impact environnemental (Natura 2000), pour restaurer une pêcherie fixe avec sa passerelle, et accompagner les pêcheurs de son association pour leur permettre d'utiliser cette pêcherie à l'avenir, pérennisant ainsi cette pratique sur ce secteur, qui constitue la limite amont des pêcheries sur la Loire.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Territoires imaginaires, association créatrice de moments insolites, ludiques et poétiques, vous présente **La route des carrelets**, manifestation consacrée à la découverte artistique et à la convivialité autour des carrelets et des paysages des deux rives de l'estuaire de la Gironde.

Au programme, trois **Nuits des carrelets** organisées conjointement avec Terres d'Oiseaux, les maires de Saint-Julien-Beychevelle et Jau-Dignac-et-Loirac, et les associations Culture et Patrimoine de Saint-Julien-Beychevelle, du Phare de Richard, des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde et des Cabaniers du Médoc. Celles-ci vous convient à une déambulation dans le cadre exceptionnel du Port des Callonges, du Port de Saint-Julien et du Phare de Richard. Amoureux du patrimoine, curieux des arts et tout genre, nous vous invitons à regarder autrement les paysages de l'estuaire de la Gironde.

Bienvenue sur La route des carrelets !

LES PARTENAIRES DE LA ROUTE DES CARRELETS :

Estuaire de la Gironde
 Port des Callonges
 Port de Saint-Julien
 Phare de Richard
 Pays Médoc

Programme détaillé : www.territoires-imaginaires.fr et facebook

Territoires imaginaires et ses partenaires présentent : **La route des carrelets de l'estuaire de la Gironde**

JEUDI 15 AOÛT
 PORT DES CALLONGES
 Braud-et-Saint-Louis & Saint-Ciers-sur-Gironde

SAMEDI 17 AOÛT
 PORT DE SAINT-JULIEN
 Saint-Julien-Beychevelle

LUNDI 19 AOÛT
 PHARE DE RICHARD
 Jau-Dignac-et-Loirac

CONCERTS, SPECTACLES, DEAMBULATIONS ARTISTIQUES ET ILLUMINATIONS
 - restauration sur place -

Flyer de promotion 2019 de la route des carrelets.

- Nettoyage de la berge à Talmont sur Gironde et à Villeneuve avec réfection d'un carrelet 2018 et 2019.
- Nettoyage de la Charente (ADAPAEF17).
- Ouverture de certains carrelets pour la journée du patrimoine depuis 2010.
- Journée des voisins de carrelet (Carrelets Charentais).
- Concours annuel de pêche Saint Brévin les Pins.
- Création de carrelets pédagogiques publics à Esnandes, Angoulins, Saint Sorlin de Conac (Vitrezay).
- Création de carrelets pédagogiques associatifs à Villeneuve, Jau Dignac Loirac, Saint Brévin les Pins.
- Création d'un musée et école de pêche dans la maison éclusière de « La Baine » à Chaniers date ?
- Une association envisage de reconstruire une pêcherie mobile sur roues à Saint-Brevin.

Régulièrement les carrelets font aussi l'objet de reportages télévisés dans les différents départements de leur implantation.

Modes de reconnaissance publique

Les différents cahiers des charges et documents de prescriptions architecturales et urbanistiques participent d'une reconnaissance publique par les collectivités. De nombreuses collectivités reconnaissent ainsi le caractère patrimonial des pêcheries et cabanes (DDTM de Loire-Atlantique, ville de Saint-Nazaire, département de la Charente-Maritime, etc.). Ainsi, en 2018, le département de la Charente-Maritime a mis en place la Charte carrelet pour la protection, la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine. Le label « Carrelet de Charente-Maritime » a été délivré reconnaissant le carrelet comme identité culturelle et patrimoniale. En 2020, le département de la Gironde

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

reconnait le carrelet sous ses différentes formes comme élément de son patrimoine.

Un autre mode de reconnaissance public contemporain émerge. Celui du rôle des pêcheurs au carrelet pour collecter des données liées à la biodiversité. Véritables scrutateurs de l'environnement, les pêcheurs, au contact direct des milieux aquatiques marins et fluviaux connaissent ainsi de nombreux éléments sur les écosystèmes locaux. Ce rôle est désormais reconnu largement, et les données de captures des pêcheurs sont lorgnées par les administrations en charge de la protection de l'environnement et de la biodiversité. En Grande Brière Mottière par exemple, où de nombreuses interrogations persistent sur l'échappement d'anguilles argentées, le Parc naturel régional de Brière s'est associé à l'Association de représentation des pêcheurs pour engager des actions de pêche scientifique, de nuit, dans les principaux canaux d'échappement du marais vers la Loire et l'océan, en faisant appel aux savoirs et savoir-faire des pêcheurs au carrelet, qui manœuvrent habilement les engins durant la période hivernale.

Expositions « La pêche à pied », « des carrelets et des hommes » et « la pêche embarquée », du Musée du patrimoine du pays Royannais.

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Les carrelets pédagogiques, conçus pour recevoir du public en toute sécurité, sont l'avenir de la communication sur cette pratique. Des projets de constructions sont en cours de gestation et sont portés par les Communautés de Communes, les Conseils Départementaux, les Parcs Naturels Régionaux (PNR du Médoc).

Une « Fête du Carrelet » unifiant les différents territoires au sein desquels les carrelets sont présents, avec une date commune annuellement, serait un bon moyen de pérenniser une action d'ouverture vers un public qui ne connaît pas l'univers du carrelet. Faire connaître notre pratique et nos traditions par différents supports (plaquettes, films, conférences etc.).

Plus généralement, la sauvegarde de la pratique de pêche au carrelet passe par différentes mesures envisageables :

- Un renforcement de la prise de conscience de la valeur patrimoniale de la pratique, et des cabanes afférentes, tant dans les documents d'urbanisme (PLUi, ...), qu'au sein des collections muséales des musées locaux et régionaux de l'arc Atlantique. En effet, seuls quelques musées valorisent réellement cette pratique (musée royannais par exemple). Différents écomusées, ou structures conservant des collections muséales pourraient valoriser la pratique du carrelet dans leur scénologie des parcours d'exposition, notamment au sein des territoires où la pratique diminue rapidement (Estuaire de la Loire, marais de Brière, Vilaine, ...).

- Le cas du carrelet embarqué ou du carrelet mobile est sûrement plus alarmant que le carrelet fixe, et l'on constate une érosion forte du nombre de pratiquants, notamment en zone fluviale. Les causes ont été identifiées plus haut, et il convient de mettre en place des mesures de sauvegarde, passant par une réouverture (à clarifier d'un point de vue réglementaire) des bords à quai, et une limitation du coût des autorisations de pratiques (licences, vignettes pour les bateaux, etc.).

- Le rachat des cabanes par des personnes ne pratiquant pas la pêche doit rapidement être très limité pour éviter la disparition de la pratique au profit d'une simple « possession » de villégiature, au bénéfice de groupes sociaux ne pêchant pas avec les carrelets.

- Enfin, ces pratiques doivent être prises en compte dans l'évolution réglementaire afférente à la gestion des domaines publics, notamment sous l'angle environnemental, pour qu'elles continuent d'exister.

Un travail d'uniformisation de la réglementation devrait pour tout cela être conduit, piloté par l'Etat, en lien avec l'ensemble des gestionnaires, des collectivités, et surtout, des acteurs des carrelets (associations de représentation), visant à sécuriser la pérennisation de la pratique par une prise en

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

compte des spécificités de cette pêche ayant un faible impact sur les captures, par le respect de l'accès historique aux quais pour le carrelet mobile, par la limitation de l'achat ou de la transmission de pêcheries à des non-pêcheurs, et enfin par une modération des droits et taxes en zone fluviale, notamment pour le carrelet embarqué. Une action de concertation, au pilotage logiquement national vue la diversité des acteurs et la domanialité, doit ainsi être rapidement menée par les services régaliens (culture et environnement), qui produira ensuite un ensemble de « règles » (tant patrimoniales, qu'urbanistiques et environnementales), adaptables localement, mais opposables, sécurisant la pratique, assurant sa perpétuation, et évitant le dévoiement des usages de la cabane (pour des locations par exemple).

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Lorsqu'au cours d'une partie de pêche on ne voit pas la queue d'un poisson, certains pêcheurs disent « qu'ils filtrent l'eau ».

Quelques paroles de pêcheurs (musée du patrimoine du Pays Royannais) :

« On ne pêche pas au carrelet pour vendre son poisson, c'est un loisir tranquille, un havre de paix et de méditation. C'est une philosophie » ! Les pêcheurs des carrelets, quand ils ont pêché une cuisine d'éperlans, quatre mulets ou une demi-douzaine de gâtes sont heureux... Le carrelet n'est pas seulement une installation de pêche, c'est aussi un lieu convivial où l'on reçoit ses amis pour un café, un apéritif. « Je n'attrape pas quelque-chose à tous les coups mais cela ne fait rien. J'aime être ici tout simplement ».

Ainsi, de nombreux dictons, légendes et coutumes animent la communauté de pêcheurs, qui sont transmis aux générations suivantes.

Les carrelets, qu'ils soient portatifs, embarqués ou sur plate-forme ont un lien vivant avec l'histoire du lieu de leur implantation. A travers les hommes et les femmes qui les ont créés nous découvrons différents modes de vie d'hier et d'aujourd'hui. Dans toutes les couches de la société on peut trouver une personne qui rêve de pratiquer cette pêche tout en méditant et contemplant la nature. Certains se posent le problème du devenir de ces carrelets et nous font part de leur vision pour les cinquante prochaines années dans le film « Engins de pêche ou machines à rêver ».

Inventaires réalisés liés à la pratique

Chaque gestionnaire détient un inventaire à jour des AOT délivrées pour les pratiques sur cabane et pêcherie, souvent sous l'intermédiaire d'un fichier couplé à un SIG, constituant une source à jour du nombre de pêcheries et de pratiquants. Sur le DPF, les licenciés au carrelet achètent chaque année un droit de pêche, là aussi inventorié par les ADAPAEF et DDT-M.

Inventaire conduit par les services de l'Inventaire régional Poitou-Charentes en 2016 (9 dossiers documentaires) : <https://inventaire.poitou-charentes.fr/operations/estuaire-de-la-gironde/42-decouvertes/910-les-carrelets-sur-la-rive-saintongeaise-de-l-estuaire-de-la-gironde>

Inventaire en cours conduit dans le cadre du programme « Matérialités et immatérialités de la pêche aux poissons migrateurs amphihalins en Bretagne : un inventaire du patrimoine culturel portuaire associé » (2020-2021), Région Bretagne (dir. Anatole Danto).

Un ensemble photographique, pris par la famille de photographes Fréor du Pays-de-Retz (Loire-Atlantique), a été acquis et inventorié par la Société des Historiens du Pays de Retz. De nombreuses photographies s'intéressent à la pêche au carrelet sur la fin du XIX^e et le XX^e siècles : shpr.fr

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Inventaire du patrimoine réalisé sur le territoire de la Basse-Loire aval (Inventaire général du patrimoine culturel) : publications dans les collections nationales n°103, 104, 112, 235, 236.

Inventaire linguistique en langue gallèse : <https://www.chubri-galo.bzh/>

Inventaire linguistique de l'ALCAM (Atlas linguistique des côtes de l'Atlantique et de la Manche) : <http://bibnumcrbc.huma-num.fr/collections/show/7>. Le mot « carrelet » est l'une des occurrences de cette enquête ethnolinguistique.

Base de données de DASTUM : <http://www.dastumedia.bzh/>

Etudes et inventaires du GIP Loire Estuaire : <http://www.loire-estuaire.org/accueil/suivis-environnementaux/etudes-et-inventaires/2438-/fiches-acquisitions-de-donnees>

Etudes et inventaires de l'ex-ethnopôle Estuarium : <http://www.estuarium.org/reserves/etudes-inv>

Analyses socio-économiques des zones Natura 2000 de l'estuaire (gestion : Conseil départemental de la Loire-Atlantique)

Archives du département de la Loire-Atlantique : <https://archives.loire-atlantique.fr/>

Archives orales sur CoCoON : https://cococon.huma-num.fr/exist/crdo/#recherche_geo

Archives orales de l'enquête ethnographique associée à la production de cette fiche (en cours de dépôt), sur CoCoON : <https://cococon.huma-num.fr/exist/crdo/meta/cococon-9ea94dfb-b736-479b-a94d-fbb736079bac>

Inventaire photographique de la pêche en Basse-Loire (mairie de Paimboeuf, non daté – années 1990).

Inventaire photographique des usages en Basse-Loire (Port Autonome Nantes Saint-Nazaire, puis GPM NSN, non daté – années 1965-2020).

Inventaire photographique du patrimoine de la Basse-Loire (Services successifs en charge de l'Inventaire – années 1960-2020).

Inventaire photographique des engins de pêche utilisés en France en 1902 : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00034/14495/>

Inventaire photographique des usages halieutiques en Basse-Loire (Ifremer et ancêtres – années 1975-2013) : <http://envlit.ifremer.fr/envlit/infos/portfolio>

Collections photographiques du Musée de Bretagne : [http://www.collections.musee-bretagne.fr/resultat.php?index\[\]=repr&value\[\]=%22P%C3%AAche%2C+Carrelet%2C+Filet%2C+Etang%2C+Barque%2C+P%C3%AAcheur%22&nr=1&bool\[\]=](http://www.collections.musee-bretagne.fr/resultat.php?index[]=repr&value[]=%22P%C3%AAche%2C+Carrelet%2C+Filet%2C+Etang%2C+Barque%2C+P%C3%AAcheur%22&nr=1&bool[]=)

Bibliographie sommaire

Araguas P. (2006). *Les carrelets rêveurs au bord de l'eau*.

Barthélemy C. (2001). « Nature populaire contre nature savante ? Rencontre entre pêcheurs au carrelet et gestionnaires autour de l'aloise du Rhône ». *Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture*, (357-360), 461-468.

Bodin J. (1959). « Coutumes et pêche en Grande-Brière et au Lac de Grand-lieu ». *Arts et traditions populaires*, 1959(7), pp. 8-19.

Boursier J. C. (1996). « Les pêcheries de l'estuaire ». *303-Arts, recherches et créations—La revue des pays de la Loire*.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Danto A. (2014). *Les pêches traditionnelles aux poissons migrateurs dans l'estuaire de la Loire : l'exemple des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets*, Centre d'ethno-technologie en milieux aquatiques (CETMA), Paris.

Danto A. (2015). « La cohabitation des catégories de pêcheurs dans l'estuaire de la Loire (Loire-Atlantique, France) : le cas de la pêche aux poissons migrateurs ». *La mer et les hommes. Territoires, pratiques et identités, Revue internationale d'ethnographie*, n°5, pp. 72-89.

Danto A. (2019). « Les pêches en Loire estuarienne : état des lieux de l'activité », *Penn ar Bed*, n°231-232, pp. 39-48.

De Drouin De Bouville R. (1902). *Pêche fluviale en France. Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits*. Imprimerie Nationale, Paris, 808 p.

Diderot D., d'Alembert J. (1751). *Première édition de l'Encyclopédie*.

Duhamel Du Monceau, H. L. (1763). *Traité des Pêches et des Poissons qu'elles fournissent*.

Etudes ligériennes (nd). « Actes du colloque « Poissons et pêche en Loire » (Roanne, 1991) », *Etudes ligériennes*, NS.

Espagnol M., de Lussac H. (2012). *Les carrelets sur ponton, un patrimoine côtier*, La Grange de Mercure Association loi 1901, Edition et Promotion du Patrimoine.

Germaine M. A., Viry M. & Menozzi M. J. (2016). « Construction des lieux et rapports à la nature. Cabanons et pêcheurs des lacs du Sud Manche ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, (240), 77-100.

Germe C. (2012). « Les pêcheries du Pays de Retz », *Bulletin de la SHPR*, pp. 81-84.

Luneau S. (2003). *Guide des engins de pêche fluviale et lacustre en France métropolitaine*. Conseil supérieur de la pêche.

Mane P. (1991). « Images médiévales de la pêche en eau douce ». *Journal des savants*, 3(1), 227-261.

Quignard J. P., & Autem M. (1983). « Description de quelques pêcheries d'estuaire et paralaiguaires du Languedoc (Globes, carrelets, ganguis) ». *Science et Pêche*, 323, 1-21.

Société des amis de Talmont (1999). *Pêches traditionnelles des rives saintongeaises de la Gironde*, éditions Confluences, 95 p.

Tribondeau M. (nd), *Les carrelets sur ponton, un patrimoine du XXe siècle*, Communauté des Communes du Pays Royannais.

Vadon-Le Bras C. (1994). « Quand passent les aloses ». *Chasse-Marée*, n°84, pp. 3-13.

Vadon-Le Bras C. (1997). « La pêche au Pays de Retz ». *Bulletin de la SHPR*, n°17, pp 12-30.

Filmographie sommaire

Blanc J.-M. (2019). *Engins de pêche ou machine à rêver*, 49'30.

Chenay R. (1947). *Brière et briérons*, 16'20.

TF1 (2018). *Carrelets à Saint Sorlin de Conac*, 2'45

Base documentaire de la cinémathèque de Bretagne, qui donne accès à une riche filmographie sur les pêches : <https://www.cinematheque-bretagne.bzh/Base-documentaire-426-0-0-0.html?ref=18679b19669bcad523b346ba97b7fe62>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Base documentaire de l'Institut national de l'audiovisuel : <https://www.ina.fr/recherche/>

Films issus des collections privées de certains chercheurs et passionnés et nombreux reportages sur les carrelets pour différentes chaînes de télévision.

Sitographie sommaire

- Union des Carrelets de l'Arc Atlantique : union-carrelets-arcatlantique.org
- Association de Conservation des Pêcheries de la Côte de Jade : pecheries.pornic.free.fr
- Association Départementale Agréée des Pêcheurs amateurs aux Engins et aux Filets 44 : adapaef44.fr
- Association Départementale Agréée des Pêcheurs amateurs aux Engins et aux Filets 33 : adapaef33.com
- Fédération Nationale des ADAPAEF : federation-nationale-adapaef.fr
- - Les Cabaniers du Médoc : les-cabaniers-du-medoc.org
- Association des Pêcheurs au Carrelet de l'Estuaire de la Gironde : association-pecheurs-carrelet-estuaire-gironde.fr
- Association Départementale de Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition : carrelets-charentais.com
- Musée du patrimoine du Pays royannais : pays-royannais-patrimoine.com/themes/peche/les-carrelets-sur-ponton/

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Nom

BOISSELEAU Henri

Fonctions

Pêcheur amateur au carrelet mobile, ADAPAEF 44

Coordonnées

Bouguenais (Loire-Atlantique)

Nom

AUDER Michel

Fonctions

Pêcheur amateur aux bourgues

Coordonnées

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Corsept (Loire-Atlantique)

Nom

BOURIAUD Joseph

Fonctions

Pêcheur amateur aux bourgues

Coordonnées

Corsept (Loire-Atlantique)

Nom

DANTO Jean-Luc

Fonctions

Ancien participant de pêche au carrelet sur carrelet fixe de rive

Coordonnées

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Nom

VIVIER Pierrot

Fonctions

Pêcheur professionnel retraité sur le DPF, pêcheur amateur ADAPAEF 44

Coordonnées

Ancenis (Loire-Atlantique)

Nom

MAJOU Jean-Claude

Fonctions

Pêcheur au carrelet mobile, ADAPAEF 44

Coordonnées

Rezé (Loire-Atlantique)

Nom

QUATREVEAUX Roger

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Pêcheur professionnel retraité sur le DPF, pêcheur amateur ADAPAEF 44

Coordonnées

Rezé (Loire-Atlantique)

Nom

CHAUVET Georges

Fonctions

Pêcheur professionnel retraité sur le DPM

Coordonnées

Le Pellerin (Loire-Atlantique)

Nom

CHAUVET Annick

Fonctions

Poissonnière retraitée

Coordonnées

Le Pellerin (Loire-Atlantique)

Nom

LABBÉ Patrick

Fonctions

Pêcheur à la bignée

Coordonnées

Lavau-sur-Loire (Loire-Atlantique)

Nom

CORBINEAU Bernard

Fonctions

Pêcheur aux bourgues

Coordonnées

Corsept (Loire-Atlantique)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

DEBAUX Albert

Fonctions

Contrôleur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Nom

PORCHER-LABREUIL Damien

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Nom

GALLENE Marc

Fonctions

Inspecteur des Affaires maritimes

Coordonnées

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Nom

CHATEAU Jean-Claude

Fonctions

Eleveur, chasseur et éclusier

Coordonnées

Lavau-sur-Loire (Loire-Atlantique)

Nom

RIPOSSEAU Victoria

Fonctions

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Gestionnaire domaniale GPM NSN

Coordonnées

Nantes (Loire-Atlantique)

Nom

BOISSIN Christian

Fonctions

Gestionnaire domaniale GPM NSN

Coordonnées

Nantes (Loire-Atlantique)

Nom

MANDEVILLE Astrid

Fonctions

Artiste et photographe professionnelle

Coordonnées

Paimboeuf (Loire-Atlantique)

Nom

PORTRAIT Laurent

Fonctions

Gestionnaire domaniale DDTM 44

Coordonnées

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)

Nom

JALLAIS Michel

Fonctions

Pêcheur à la bignée

Coordonnées

La Chapelle Launay (Loire-Atlantique)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Nom

CLERO Maurice

Fonctions

Pêcheur au filet fixe

Coordonnées

Trignac (Loire-Atlantique)

Nom

JORET Raymond

Fonctions

Pêcheur au carrelet en pêcherie sur DPF, ADAPAEF 44

Coordonnées

Basse-Goulaine (Loire-Atlantique)

Nom

LEAUNARD Yvan

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Jau Dignac Loirac (Gironde)

Nom

LAPEYRE Bernard

Fonctions

Ancien pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Saint Estèphe (Gironde)

Nom

KACI Aït

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Coordonnées

Saint Estèphe (Gironde)

Nom

BENQUET Jean François

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Braud et Saint Louis (Gironde)

Nom

CALBET Jean Marie

Fonctions

Président Association du Phare de Richard et du Phare de Cordouan

Coordonnées

Jau Dignac Loirac (Gironde)

Nom

GUIHO Jack Alain

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Pornic (Loire Atlantique)

Nom

AUDOIRE Jean Michel

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Saint Sorlin de Conac (Charente-Maritime)

Nom

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

MOUNIER Gérard

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe, correspondant journal Haute Saintonge

Coordonnées

Saint Thomas de Conac (Charente-Maritime)

Nom

GIRARD Jean Paul

Fonctions

Pêcheur au filet et nasses

Coordonnées

Chaniers (Charente-Maritime)

Nom

TRELLY Marc

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Bègles (Gironde)

Nom

LOISEAU Philippe

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Bègles (Gironde)

Nom

TOITOT Paul

Fonctions

Pêcheur au filet et nasses

Coordonnées

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Saint Macaire (Gironde)

Nom

BELLOUARD Patrick

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Andilly (Charente-Maritime)

Nom

SARRAZIN Cédric

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Saint Genès de Blaye (Gironde)

Nom

RICHARD Michel

Fonctions

Pêcheur au carrelet fixe

Coordonnées

Izon (Gironde)

V.2. Soutiens et consentements reçus

- Gilles CHOSSON, président de l'ADAPAEF 44.
- Jean Paul GIRARD, président de l'ADAPAEF 17.
- Paul TOITOT, président de l'ADAPAEF 33.
- Patrick BELLOUARD, président de l'association des Carrelets Charentais.
- Jack Alain GUIHO, président de l'association pour la conservation des pêcheries traditionnelles de la côte de Jade.
- Michel VIGNAU, président de Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde.
- Jean Marie CALBET, président de l'association du Phare de Richard.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Bernadette BLANC, artiste peintre.
- Michèle LARUË CHARLUS, ancienne directrice générale de l'aménagement de Bordeaux métropole.
- L'ensemble des enquêtés s'est prononcé en faveur de la démarche.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Nom

COSTA Christophe

Fonctions

Président des Cabaniers du Médoc

Coordonnées

Mairie de Saint Estèphe 33180

Nom

CARRERE Serge

Fonctions

Président Association des Carrelets de l'Estuaire de la Gironde

Coordonnées

Mairie Saint Bonnet sur Gironde 17150

Nom

DANTO Anatole

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Coordonnées

UMR 6051 CRAPE-Arènes, RTPi ApoliMer, PNBI, Rue Dumont-d'Urville, 29280 Plouzané

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Nom

DANTO Anatole

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Fonctions

Chercheur en anthropologie

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Pays-de-la-Loire, 2012-2021

Nom

DANTO Jules

Fonctions

Ingénieur halieute

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Loire-Atlantique, 2018-2021

Nom

COSTA Christophe

Fonctions

Président des Cabaniers du Médoc

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Nouvelle-Aquitaine, 2019-2021

Nom

CARRERE Serge

Fonctions

Président Association des Carrelets de l'Estuaire de la Gironde

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Nouvelle-Aquitaine, 2019-2021

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

2021

Année d'inclusion à l'inventaire

2021

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00490

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksnf</uri>